Extreme Simple Green®
Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ en conformité avec la RÉGLEMENTATION (EC) No 1907/2006 & (EC) No 2015/282

1 IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit: Extreme Simple Green® Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puissant
Des numéros de fabrication: Consulter la section 16

Utilisations identifiées pertinentes du mélange: Agent de nettoyage et de dégraissage pour toutes les surfaces lavables.
Utilisations identifiées déconseillées du mélange: Surfaces intolérantes aux agents dégraissants ; aux surfaces non lavables.

Frabricant : Sunshine Makers Inc.
15922 Pacific Coast Highway
Huntington Beach, California 92649 USA
Téléphone : +1 562 795 6000
(de 8h00 à 17h00, heure du Pacifique, du lundi au vendredi)
Télécopie : +1 562 592 3034
Email / Adresse de courrier électronique : info@simplegreen.com

Numéro d'appel d'urgence : Tél. chim. (24h/24, international) - + 1-813 248 0585

2 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : l'irritation oculaire Catégorie 2

Éléments d'étiquetage
Des pictogrammes de danger :



Une mention d'avertissement : Attention!
Une ou des mentions de danger : H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Un ou des conseils de prudence : P280: Porter un équipement de protection des yeux.
P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires sur les dangers : Sans objet

Autres dangers : Aucun connu

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	N° CE	CLP annexe VI N° d'index	N° d'enregistrement REACH	% de poids	Nom	Classification selon (CE) n° 1272/2008
102-71-6	203-049-8	-	-	1 à 10%	Triéthanolamine	Non classé
68439-46-3	614-482-0	-	-	1 à 10%	Alcool éthoxylé C9-11	Yeux Dam. 1 – H318
5131-66-8	225-878-4	-	-	1 à 5 %	1-butoxy-2-propanol	Yeux Irrit. 2 – H319 Peau Irrit 2 – H315
7320-34-5	230-785-7	-	-	0,1 à 1 %	pyrophosphate tétrapotassique	Yeux Irrit. 2 – H319
1312-76-1	215-199-1	-	-	0,1 à 1 %	Silicate de potassium	Métal. Corr. 1 – H290 Peau Corr. 1B – H314 Yeux Dam. 1 – H318 STOT SE 3 – H335

Pour le texte complet des mentions de danger, des conseils de prudence et tous les symboles, consulter la section 16

4 PREMIERS SOINS

Notes Générales : La dilution du concentré à 12.5% réduit la possibilité d'irritation des yeux.
Après inhalation : Sortir à l'air frais en cas de surexposition par inhalation. Si la toux ou l'irritation persiste, consulter un médecin.

4 PREMIERS SOINS - suite

Après contact cutané : Laver à l'eau. En cas de rougeur, gonflement ou persistante irritation, consulter un médecin.
Après contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.
Après ingestion : Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins : Éviter tout contact avec les yeux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aigus effects : Aucun connu ou prévu.
Différés effects : Aucun connu ou prévu.
Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Rincer les yeux et contacter un centre antipoison.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau important.
Produits de combustion dangereux : Aucun risque ou réaction attendus.
Conseils aux pompiers : Aucun équipement spécial requis pour ce produit. Utiliser les mesures d'extinction qui sont adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.

6 MESURES À PRENDR EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Pour les non-secouristes
Équipments de protection : Utiliser des lunettes de sécurité.
Mesures d'urgence : Pour petits et gros déversements, essuyer ou éponger avec un matériau absorbant et éliminer de façon adéquate – voir section 13
Pour les secouristes : Voir les instructions ci-dessus.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas verser dans les cours d'eau ouverts et les nappes phréatiques. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent être maîtrisés.

Méthodes pour le confinement : Contenir ou détourner le déversement pour protéger les cours d'eau ou les collecteurs d'eau.
Méthodes pour le nettoyage : Éponger avec une substance absorbante inerte (comme du sable).
Autres information : Se reporter à la section 13 pour une élimination appropriée.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures de protection : Éviter les éclaboussures. Conserver le récipient bien fermé quand il n'est pas utilisé.
Mesures destinées à prévenir les incendies : Sans objet. Liquide non inflammable.
Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières : Sans objet.
Mesures de protection de l'environnement : Éviter les déversements et tenir à distance des égouts.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire et fumer dans l'aire de travail. Se laver les mains après utilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les salles de repas.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques et conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec frais. Conserver le récipient hermétique.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE - suite

Matériaux d'emballage : Adapté pour le stockage avec du plastique PEHD et PET.
Exigences concernant les locaux de stockage ou les reservoirs : Ne pas laisser geler ou surchauffer.

Classe de stockage - Informations supplémentaires sur les conditions de stockage : Aucune n'est nécessaire.

Utilisations finales particulierès – Recommandations : Nettoyant / dégraissant utilisé manuellement ou avec des nettoyeurs haute pression et des nettoyeurs de pièces.
Utilisations finales particulierès – Solutions spécifiques à un secteur industriel : Voir ci-dessus

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONELLE

Valeurs limites d'exposition :	Triéthanolamine (102-71-6)	Autriche -	MAK-KZW 1.6 ppm STEL (4x15 min); 10mg/m^3 STEL; MAK-TMW 0.8 ppm TWA; 5 mg/m^3 TWA
		Belgique -	5 mg/m^3 TWA
		République tchèque -	5 mg/m^3 TWA
		Danemark -	0.5 ppm TWA; 3.1 mg/m^3 TWA
		Estonie -	10mg/m^3 STEL; 5 mg/m^3 TWA
		Finlande -	5 mg/m^3 TWA
		Allemagne -	5 mg/m^3 TWA MAK; 20 mg/m3 Peak Ceiling
		Irlande -	5 mg/m^3 TWA
		Italie -	5 mg/m^3 TWA
		Lituanie -	10 mg/m^3 STEL (TPRD); 5 mg/m^3 TWA (IPRD)
		Portugal -	5 mg/m^3 TWA (VLE-MP)
		Slovania -	5 mg/m^3 TWA
		Suède -	STEL 10 mg/m^3 STV; 1.6 ppm STV; LLV 5 mg/m^3 LLV; 0.8 ppm LLV
	1-butoxy-2-propanol (5131-66-8)	République tchèque -	550 mg/m^3 Ceiling; 270 mg/m^3 TWA
		Danemark -	100 ppm TLV

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter la pulvérisation et les éclaboussures. Conserver le récipient hermétique quand il n'est pas utilisé.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Utiliser des lunettes de protection.
Protection de la peau – mains : Pas nécessaire. Un usage prolongé par des personnes à la peau sensible peut exiger des gants en nitrile.
Protection de la peau – de la peau autre : Pas nécessaire.
Protection respiratoire : Pas nécessaire. En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Risques thermiques : Pas nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas jeter dans les cours d'eau et les nappes phréatiques.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	Liquide incolore transparent	**Densité de vapeur:**	Non testé
Odeur:	Détergent ; aucune odeur ajoutée	**Densité relative:**	1,022 g/ml

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES - suite

Seuil olfactif:	Indéterminé	**Solubilité:**	100% dans l'eau
pH:	10,0 à 11,5	**Coefficient de partage:**	Non testé
Point de congelation:	0ºC (32ºF)	**température d'auto-inflammabilité:**	Aucun, voir le point d'éclair
Point d'ébullition:	101ºC (213,8ºF)	**température de decomposition:**	Non testé
Point d'éclair:	Aucun	**Viscosité:**	Non testé
Taux d'évaporation:	Non testé	**Propriétés explosives:**	Aucun, voir le point d'éclair
Inflammabilité:	Aucun, voir le point d'éclair	**Propriétés comburantes:**	Aucun contient pas d'oxydant
Pression de vapeur:	Not determined	**COV** CARB Méthode 310**:**	2,0%
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:		Sans objet	

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non réactif.
Stabilité chimique : Sous stockage à des températures ambiantes normales (de -40 °C à + 40 °C), le produit est stable
Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue
Conditions à éviter : Une exposition excessive à la chaleur, la lumière ou le gel
Matières incompatibles : Matériaux sensibles aux agents de dégraissage.
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Acute Toxicity (for mixture)- **Oral (LD_{50}, rat, mg/kg):** > 5000[1] **Dermique (LD_{50}, rat, mg/kg):** > 5000[1]
Inhalation (LC_{50}, rat, mg/l/4h): Ne contient pas d'ingrédients classés dans cette catégorie.

Corrosion/irritation de la peau : Non-irritant par Dermal Irritection® modélisation de dosage. Aucune expérimentation animale réalisée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Légèrement irritant d'après la modélisation d'essais Ocular Irritection®. Aucune expérimentation animale réalisée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non. [1] **Cancérogénicité :** Non. [1]
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non. [1] **Toxicité pour la reproduction :** Non. [1]
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR : Sans objet
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non. [1]
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Non. [1]
Danger par aspiration : Non. [1]

[1] Un mélange, à base d'ingrédients, ne peut pas être classé selon CLP dans cette catégorie.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Aiguë		**Chronique**	
Poissons :	Toxicité aquatique – CL50 pour les poissons d'eau douce et les daphnies estimée à > 200 ppm.	**Poissons :**	Non testé
Crustacés:		**Crustacés:**	Non testé
Algues/plantes aquatiques :		**Algues/plantes aquatiques :**	Non testé
Autres organisms :	Non testé	**Autres organisms :**	Non testé

Persistence et dégradabilitié:
Dégradation abiotique: L'agent de surface se dégrade de façon abiotique **Élimination physique et photochimique :** Non évaluée

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES - suite

Biodégradation : Facilement biodégradable en accord avec l'OCDE 301D, test en bouteille fermée.

Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : Non évalué **Facteur de bioconcentration (FBC):** Non évalué

Mobilitié dans le sol
Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement : Inconnue
Tension superficielle : Non testée **Adsorption/desorption :** Non testée

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ne contient aucun ingrédient connu comme substance PBT ou vPvB.
Autres effets néfastes : Inconnu
Informations supplémentaires : Aucune

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des liquides inutilisés et usagés : peut être considérée comme dangereux dans votre région selon son utilisation et le tonnage – vérifier les identificateurs de produit avec la législation locale, nationale et européenne sur la de gestion des déchets pour connaître les méthodes appropriées d'élimination. *Les déchets ne doivent pas être jetés dans les égouts.*
Élimination des conteneurs vides : triple rinçage des bouteilles en plastique puis recyclage.

Ne jamais jeter les mélanges dans les lacs, ruisseaux et cours d'eau ou collecteurs d'eaux pluviales.
S'assurer de respecter toutes les dispositions nationales ou régionales qui peuvent être en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT / TDG: Non classifié comme dangereux.
IMO / IDMG: Non classifié comme dangereux.
ICAO-TI/ IATA-DGR: Non classifié comme dangereux.
ADR / RID / ADN: Non classifié comme dangereux.
ADN navires-citernes: Non classifié comme dangereux.

Numéro ONU : Sans objet
Nom d'expédition des Nations unies : Produit de nettoyage
Classe(s) de danger pour le transport : Non dangereux
Groupe d'emballage : Sans objet
Dangers pour l'environnement : Sans objet
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Vérifier les sections 3 et 7 et les ID pour la classification des ingrédients
Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et le Recueil IBC

15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce mélange contient seulement des ingrédients qui ont fait l'objet d'un préenregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Règlement sur les détergents 648/2004/EC : Se reporter aux ID distincts pour la divulgation complète des ingrédients

France: Triéthanolamine (102-71-6) maladie professionnelle RG 49
1-butoxy-2-propanol (5131-66-8) maladie professionnelle RG 84

Allemagne - la classification des eaux : Alcool éthoxylé (68439-46-3) – Numéro d'identification 670, catégorie de danger 2
Triéthanolamine (102-71-6) – Numéro d'identification 201, catégorie de danger 1
1-butoxy-2-propanol (5131-66-8) – Numéro d'identification 8304, catégorie de danger 1
silicate de potassium (77-92-9) – Numéro d'identification 1316, catégorie de danger 1

Des marquages supplémentaires : Aucune

15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION - suite

Teneur en COV : 2,04% (20,4 g/L) sous forme de concentré

Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

16 AUTRES INFORMATIONS

Abréviations

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 – Provoque des lésions oculaires graves.
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n °. 1272/2008

Classification	Procédure
Yeux Corrosif / irritant, 2, H319	Données de test

Des numéros de fabrication:

Volume	Numéros du fabricant			UPC
1 L	13451	0100300113451	0110301213451	0-43318-13451-7
10 L	13459	0100500113459		0-43318-13459-3
20 L	13419	0100300113419		0-43318-13419-7
208 L	13456	0100300113456	0100500113456	0-43318-13456-2
260 gallon	0100300113466			0-43318-13466-1

Les énoncés dans la présente fiche signalétique ont été apportés autant que nous sachions et sont aussi précis que possible. Ils sont donnés à titre informatif. Ils ne constituent pas une garantie contractuelle des propriétés du produit. Ils ne doivent pas être modifiés ni transférés à d'autres produits.

Date d'émission : 08.01.2020 **Remplace la fiche de données de:** 01.06.2015
Indication des modifications : Changement de date et d'informations sur la société
Responsable de la FDS : Simple Green Research & Development Department, info@simplegreen.com